VILLE DE

BOÉ

VILLE DE BOÉ

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 JANVIER 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf le lundi quatorze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Ville de Boé régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil,sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.

Présents:
Monsieur DEZALOS Christian : Maire
Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame JOURNE-LHERISSON Michèle, Monsieur GERAUD Jean-Claude, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame MANDEIX Catherine : Adjoints
Madame ACCARY Annie, Monsieur JOSEPH Joël : Délégués
Madame LASSORT Colette, Madame FORNASARI Monique, Monsieur KHERCHACHE Aïssa, Madame LABADIE Annie, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame LUGUET Pascale, Monsieur BOUDON Arnaud, Madame FAVARD Odile, Monsieur OURABAH Nino, Madame TRUILHE Aline, Madame ROBIN Séverine, Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur DEL-FIORENTINO Julien, Monsieur ROUX Jérôme, Madame BONFANTI Brigitte, Monsieur JACQUIN Henri, Madame RAMOND Chantal : Conseillers Municipaux

Excusés :
Monsieur SMYRACHA Jean-Jacques (donne pouvoir à Monsieur LUNARDI Daniel), Madame FOURNIER Eveline (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel)

Secrétaire de séance:
Monsieur Jean-Claude GERAUD

.....

Rapport n° 1 - Mise à jour PPI 2019 - 2020 (rapporteur : Monsieur Christian DEZALOS)

I - Exposés des motifs

Par délibération n° 2014-42 du 30 juin 2014, le conseil municipal a adopté le Plan Pluriannuel d'Investissement - PPI - de la commune. Il a fait l'objet de 3 mises à jour depuis le début du mandat :
- en 2015, par délibération n° 2015-56-49
- en 2016, par délibération n° 2016-20-12.
- en 2017, par délibération n° 2017-28-01

Compte tenu des derniers chiffrages, de l'évolution de certains projets, il est nécessaire de mettre à jour ce PPI.

Vous trouverez en annexe, ce programme qui, je vous le rappelle, sert de base au travail des commissions et des services municipaux.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux autorisations de programme,

Vu les délibérations n° 2014-42 du 30 juin 2014, n° 2015-56-49 du 14 décembre 2015 et n° 2016-20-012 du 19 décembre 2016 et du n° 2017-28-01 du 21 décembre 2017,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

ADOPTER : le Plan Pluriannuel d'Investissement – PPI – de la ville de Boé, tel que détaillé en annexe.

25 POUR
00 CONTRE :
04 ABSTENTION(S) : Monsieur ROUX Jérôme, Madame BONFANTI Brigitte, Monsieur JACQUIN Henri, Madame RAMOND Chantal
Ne participe(nt) pas au vote :

Rapport n° 2 - DOB 2019 (rapporteur : Monsieur Jean-Claude GERAUD)

I - Exposés des motifs

L'article 17 de la loi NOTRe modifie l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire (DOB).
Les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter à leur conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité. Ce rapport est soumis à un débat, acté par une délibération spécifique, donnant lieu à un vote.

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientation budgétaire de la ville de Boé pour l'année 2019.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITÉ

ACTER : que le rapport sur les orientations budgétaires 2019, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette a été présenté et débattu en conseil municipal.

00 POUR
00 CONTRE :
00 ABSTENTION(S) :
Ne participe(nt) pas au vote :

Rapport n° 3 - Demande de subvention DETR (rapporteur : Madame Brigitte BONFANTI)

I - Exposés des motifs

Par délibération du 25 juin 2018, le conseil municipal a validé la mise en place du tableau de dénomination des voies. En effet, le déploiement de la fibre optique oblige à préciser l'adressage de tous les foyers, notamment ceux implantés en zone rurale.

33 voies ont été créées pour 270 points d'adressage. Sur les voies existantes, il y a une centaine de nouveaux points d'adressage.

Les besoins en panneaux de voies et de plaques de rues sont donc les suivants : 65 panneaux et 370 plaques.

Coût prévisionnel des travaux : 8 435€ HT

Calendrier prévisionnel :

Pose des panneaux et plaques : 2nd trimestre 2019.

Plan de financement prévisionnel :
Montant prévisionnel HT des travaux 8 435.00€

DETR 50 %	4 217.50€
Autofinancement commune sur HT	4 217.50€

II - Considérants et références juridiques

Vu les critères d'éligibilité à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, Environnement, Patrimoine et Travaux,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

SOLLICITER : auprès de la Préfecture, une dotation d'équipement des territoires ruraux, au taux de 50% pour la mise en œuvre de l'adressage normalisé sur la commune.

29 POUR
00 CONTRE :
00 ABSTENTION(S) :
Ne participe(nt) pas au vote :

Rapport n° 4 - Rapport d'activité du Pays de l'Agenais (rapporteur : Madame Françoise LEBEAU)

I - Exposés des motifs

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et afin d'informer les assemblées élues des actions menées par le Pays de l'Agenais, il est porté à votre connaissance le rapport d'activité 2017 du Syndicat mixte du Pays de l'Agenais.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article L. 5211-39 du CGCT,

Vu l'avis du Syndicat mixte du Pays de l'Agenais

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

DECLARER : avoir pris connaissance du rapport d'activité 2017 du syndicat mixte du Pays de l'Agenais.

29 POUR
00 CONTRE :
00 ABSTENTION(S) :
Ne participe(nt) pas au vote :

La séance est levée à .

Boé, le mercredi 16 janvier 2019

Le Maire,

M. Christian Dézalos